

Mandats et composition des instances de la structure de concertation de Solidarité Mercier-Est

Assemblée régulière de membres – pouvoir décisionnel

Mandat

- Échange et coopération entre les membres
- Diffusion de l'information de l'avancée du plan d'action intégré
- Position et/ou orientation politique
- Présentation d'enjeux plus larges
- Etc.

Composition

Tous les membres présents

Quorum

Au moins trois types de membres

Conseil d'administration – pouvoir décisionnel

Mandat

- Veille au respect et à la mise en œuvre du plan d'action intégré
- Entérine les nouveaux membres
- Tous autres rôles administratifs d'un conseil d'administration

Composition

Un conseil d'administration composé de 9 membres :

- 7 administrateurs dont au moins :
 - o Deux résidents
 - o Deux organismes à but non lucratif dont au moins un répondant aux critères de l'ACA et reconnu comme tel par une instance gouvernementale
- Deux membres observateurs et non votant :
 - o Arrondissement MHM
 - o CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal

Quorum

La moitié des membres votants plus 1.

Conseil intégrateur – pouvoir de recommandations

Mandat

- Suivi et veille sur le respect et la mise en œuvre du plan d'action intégré
- Recommande, au besoin et dans un objectif d'arrimage et de mise en œuvre du plan d'action intégré, des changements au plan d'action des comités de concertation. Si les comités refusent ses propositions, le conseil intégrateur en informe le conseil d'administration de Solidarité Mercier-Est
- Harmoniser les projets issus des comités de développement social, de développement du territoire et du développement économique
- Proposer au conseil d'administration l'ordre du jour des assemblées de membres de Solidarité Mercier-Est

Composition

- 1 porte-parole par comité de concertation
- La direction générale de Solidarité Mercier-Est
- Au moins deux membres du conseil d'administration de Solidarité Mercier-Est

Quorum

La moitié des membres plus 1 dont la direction de Solidarité Mercier-Est

Comités de concertation

Comité de développement social (CDS) – pouvoir décisionnel

Mandat

- Adopter et mettre en application un plan d'action issu du plan d'action intégré de Solidarité Mercier-Est selon un angle social
- Adopter un budget annuel
- Mettre en place des comités d'action tributaires et redevables au CDS et ayant des mandats précis.
- Planifier et organiser au moins une rencontre de consultation publique par année

- Documenter les décisions prises
- Présenter, à l'AGA, un plan d'action avec des indicateurs à fin d'auto-évaluation
- Présenter, à l'AGA, un bilan de ses actions
- Annuellement, se nommer un porte-parole siégeant au conseil intégrateur à la rencontre précédant l'AGA et l'annoncer à l'AGA
- Tenir au moins trois rencontres par année

Composition

Tous membres intéressés à y participer

Quorum

Au moins deux types de membres dont au moins un salarié de Solidarité Mercier-Est

Comité de développement économique – pouvoir décisionnel

Mandat

- Adopter et mettre en application un plan d'action issu du plan d'action intégré de Solidarité Mercier-Est selon un angle économique
- Adopter un budget annuel
- Mettre en place des comités d'action tributaires et redevables au CDE et ayant des mandats précis.
- Planifier et organiser au moins une rencontre de consultation par année
- Documenter les décisions prises
- Présenter, à l'AGA, un plan d'action avec des indicateurs à fin d'auto-évaluation
- Présenter, à l'AGA, un bilan de ses actions
- Annuellement, se nommer un porte-parole siégeant au conseil intégrateur à la rencontre précédant l'AGA et l'annoncer à l'AGA
- Tenir au moins trois rencontres par année

Composition

Tous membres intéressés à y participer

Quorum

Au moins deux types de membres dont au moins un salarié de Solidarité Mercier-Est

Comité de développement du territoire– pouvoir décisionnel

Mandat

- Adopter et mettre en application un plan d'action issu du plan d'action intégré de Solidarité Mercier-Est selon un angle de développement du territoire
- Adopter d'un budget annuel
- Mettre en place des comités d'action tributaires et redevables au CDT et ayant des mandats précis.
- Planifier et organiser au moins une rencontre de consultation par année
- Documenter les décisions prises
- Présenter, à l'AGA, un plan d'action avec des indicateurs à fin d'auto-évaluation
- Présenter, à l'AGA, un bilan de ses actions
- Annuellement, se nommer un porte-parole siégeant au conseil intégrateur à la rencontre précédant l'AGA et l'annoncer à l'AGA
- Tenir au moins trois rencontres par année

Composition

Tous membres intéressés à y participer

Quorum

Au moins deux types de membres dont au moins un salarié de Solidarité Mercier-Est

Comités aviseurs

Comité aviseur du comité de développement social – pouvoir de recommandations

*Les comités peuvent bonifier leurs mandats et leur composition. Les membres des comités aviseurs n'ont pas besoin d'être membres de la Table.

Mandat

Le comité aviseur a pour mandat de :

- Recommander un plan d'action en lien avec le plan d'action intégré de la Table au comité de développement social
- Veiller sur les enjeux entourant leur champ d'actions;
- Faire le suivi des orientations, des processus entourant la mobilisation, la concertation et les communications, incluant le suivi du plan d'action et du bilan du comité de développement social;
- Réfléchir aux enjeux entourant la démarche de développement social ;
- Accompagner et appuyer l'équipe de SME ;

- Donner des recommandations en ce qui concerne les dépôts de projet, le budget de la démarche de développement social et les autres sources de financement possibles ;
- Proposer des mécanismes de gestion, de suivi ou de travail ;

Les membres du comité aviseur ont les responsabilités suivantes :

- S’engager à une présence assidue aux rencontres du comité (présence minimale, la moitié des rencontres)
- S’engager à être présent à au moins une rencontre du comité de développement social afin de
 - Assurer une représentativité du comité aviseur ;
 - Connaître la dynamique du comité ;
 - Approfondir la connaissance des dossiers.
- Avoir une vision macro et globale de la démarche de développement social et être capable de transcender ses intérêts personnels et organisationnels
- Se préparer aux rencontres et conserver une bonne connaissance des dossiers.

Composition

- Au moins un résident;
- Au moins deux OBNL dont au moins 1 répondant aux critères de l’ACA et reconnu comme tel par une instance gouvernementale;
- Le CIUSSS de l’Est de l’île de Montréal;
- Un représentant de l’arrondissement MHM.
- Un salarié de Solidarité Mercier-Est

Comité aviseur du comité de développement économique – pouvoir de recommandations

Mandat

Le comité aviseur a pour mandat de :

- Mettre en place le comité de développement économique qui aura le mandat de :
 - Recommander un plan d’action en lien avec le plan d’action intégré de Solidarité Mercier-Est au comité de développement économique;
 - Veiller sur les enjeux entourant leur champ d’actions;
 - Faire le suivi des orientations, des processus entourant la mobilisation, la concertation et les communications, incluant le suivi du plan d’action et du bilan ;
 - Réfléchir aux enjeux entourant la démarche de développement économique;

- Accompagner et appuyer l'équipe de SME ;
- Donner des recommandations en ce qui concerne les dépôts de projet, le budget de la démarche développement économique et les autres sources de financement possibles ;
- Proposer des mécanismes de gestion, de suivi ou de travail ;

Les membres du comité aviseur ont les responsabilités suivantes :

- S'engager à une présence assidue aux rencontres du comité (présence minimale, la moitié des rencontres)
- S'engager à être présent à au moins une rencontre du comité de développement économique afin de
 - Assurer une représentativité du comité aviseur ;
 - Connaître la dynamique du comité ;
 - Approfondir la connaissance des dossiers.
- Avoir une vision macro et globale de la démarche de développement économique et être capable de transcender ses intérêts personnels et organisationnels
- Se préparer aux rencontres et conserver une bonne connaissance des dossiers.

Composition

- Au moins un résident;
- Au moins un représentant de l'arrondissement MHM en lien avec le développement économique;
- Un représentant du milieu économique;
- Un OBNL avec un volet d'économie sociale;
- Au moins une entreprise privée.
- Au moins un salarié de Solidarité Mercier-Est

Comité aviseur du comité de développement du territoire – pouvoir de recommandations

Mandat

Le comité aviseur a pour mandat de :

- Recommander un plan d'action en lien avec le plan d'action intégré de Solidarité Mercier-Est au comité de développement du territoire
- Veiller sur les enjeux entourant leur champ d'actions;
- Faire le suivi des orientations, des processus entourant la mobilisation, la concertation et les communications, incluant le suivi du plan d'action et du bilan ;
- Réfléchir aux enjeux entourant la démarche de développement du territoire;
- Accompagner et appuyer l'équipe de SME ;

- Donner des recommandations en ce qui concerne les dépôts de projet, le budget de la démarche RUI et les autres sources de financement possibles ;
- Proposer des mécanismes de gestion, de suivi ou de travail ;

Les membres du comité aviseur ont les responsabilités suivantes :

- S'engager à une présence assidue aux rencontres du comité (présence minimale, la moitié des rencontres)
- S'engager à être présent à au moins une rencontre du comité de développement du territoire afin de
 - Assurer une représentativité du comité aviseur ;
 - Connaître la dynamique du comité ;
 - Approfondir la connaissance des dossiers.
- Avoir une vision macro et globale de la démarche de développement du territoire et être capable de transcender ses intérêts personnels et organisationnels
- Se préparer aux rencontres et conserver une bonne connaissance des dossiers.

Composition

- Au moins deux résidents;
- Au moins un représentant de PME Montréal;
- Au moins un représentant de l'arrondissement MHM;
- Un représentant du CIUSSS de l'Est de Montréal.
- Au moins un salarié de Solidarité Mercier-Est